

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 décembre 2025

Membres en exercice	18
Membres présents	12
Pouvoirs	1
Membres absents	6

L'an deux mille vingt-cinq, le huit décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Monsieur le Maire en date du 02 décembre 2025.

Vote	
à l'unanimité	
Pour :	13
Contre :	0
Abstention :	0

Membres Présents :

Michel CAUSSE ; Michel LAURENS ; Geneviève ABRANTES ; Annette CLUZEL, Claude BAUMES, Jacky LACAN, Pierre GRIMAL ; Aude JALADE, Philippe ANTOINE, Vincent NICOULEAU ; Josette VAYSSÉ ; Jean-Michel RECOULES.

Procurations :

Sophie MOULY à Aude JALADE ;

Absents excusés : Elian BOUZAT ; Angélique MASSOL ; Martine ALBUCHER ; Fabienne VERGNES ; Claudine GRIMAL

Président de séance : Michel CAUSSE. Secrétaire de Séance : Aude JALADE.

OBJET DE LA DELIBERATION : ADHESION A LA CENTRALE D'ACHAT DU SIEDA.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu l'article L 2113-2 du Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°20250524 portant création de la centrale d'achat du SIEDA,

Vu la convention d'adhésion à la centrale d'achat du SIEDA,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la possibilité d'adhérer à la CENTRALE D'ACHAT du SIEDA Syndicat Intercommunal d'Energie du Département de l'Aveyron.

Compte tenu des besoins de la collectivité,

Compte tenu de l'opportunité de bénéficier de l'expertise technique du SIEDA,

Compte tenu du fait que l'utilisation de la Centrale d'Achat permet de s'exonérer des formalités de publicité et de mise en concurrence,

Compte tenu, enfin, de la facilité en termes de procédure et de l'absence d'obligation de procéder à des commandes,

L'adhésion à ce dispositif représente donc un réel intérêt pour la Commune et un nouveau levier d'action dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique d'achat.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité, décide,

- **D'ADHERER** à la Centrale d'Achat du SIEDA.
- **D'APPROUVER** la convention d'adhésion à la centrale d'achat du SIEDA.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette adhésion notamment la signature de la convention,

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Aude JALADE



Le Maire,

Michel CAUSSE

